

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	37
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

### **2016-09-02 Convention Mission Locale**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

La Communauté de communes consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes résidant sur le territoire communautaire propose de poursuivre son soutien financier aux actions et projets de la Mission Locale (par une nouvelle convention) afin de favoriser la mobilisation et l'insertion des jeunes dans l'emploi.

La Mission Locale a pour fonction :

- d'accueillir, informer, orienter et accompagner individuellement les jeunes de 16 à 25 ans,
- de contribuer à la mise en œuvre des politiques d'insertion initiées par l'État, la Région et les autres collectivités territoriales,
- de développer le partenariat local au service des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi.

#### I) Objet de cette convention 2016-2018 :

Cette nouvelle convention, à l'instar de celle de 2013-2015, aura pour objet de permettre aux jeunes de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle ayant pour objectif final l'emploi (formation, santé, logement, mobilité...). Sa durée sera de 3 ans (sur la période 2016-2018).

#### II) Les engagements de la Mission Locale (détaillés dans le projet de convention joint) :

- Faciliter l'information des acteurs locaux et du public,
- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes,
- Assurer l'accompagnement personnalisé des jeunes vers la formation et l'emploi,
- Développer des actions partenariales,

Un point semestriel sera réalisé entre la collectivité et la MLEJ 90 sur les différentes actions en court et à venir et sur la mise en place de nouveaux projets. Par ailleurs, un bilan sera effectué en fin de chaque année et transmis avec un rapport d'activités.

#### III) Subvention de fonctionnement versée par la CCST à la Mission Locale

Afin de permettre à la Mission Locale d'exercer ses activités, la CCST propose de verser une subvention annuelle de 45 € par jeune. Pour l'année 2016 le montant de la subvention s'élève à 25 830 €.

Un avenant à la présente convention sera soumis chaque année au Conseil Communautaire pour fixer le montant des subventions 2017 et 2018.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **d'approuver la convention de partenariat telle qu'exposée par la Mission Locale**

#### Annexe: Proposition de convention.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le</b></p> <p>Le Président,</p>	<p><b>Le Président,</b></p>
--	-----------------------------